



Rectorat de Lyon

Délégation Académique au  
Numérique Éducatif (DANE)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Être force de proposition pour  
impulser une politique  
numérique d'établissement



C.Ganne / f.Lacour /C.Valaitis – DANE Lyon



# Objectifs



- ① Créer un document de travail synthétique, adapté à son établissement
- ① Partager son expérience

*En fil conducteur : Répondre à des questions précises*



# Déroulé



- Rappel des missions
- Proposition du support/cadre de travail
- Tour de table / Présentation
- Choix d'un axe numérique de travail selon l'établissement
- Création collaborative du document de travail
- Mutualisation (présentation et questions)



Le référent pour les ressources et les usages pédagogiques numériques



- Contexte :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de 2013 :

- « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique »

- Circulaire de rentrée de 2015 : « Former les enseignants et le personnel d'encadrement au numérique pour mieux accompagner les élèves »

- Les missions de référent pour les ressources et les usages pédagogiques numériques ont été définies par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière.



- Les missions (B.O n°18 du 30 avril 2015)
  - Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.
  - Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec les collectivités territoriales chargées de l'équipement et de la maintenance.
  - Administrer les services en ligne par délégation du chef d'établissement.



- « Lettre de mission » :
  - Les missions sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique.
- Indemnité pour Mission Particulière (IMP) :
  - Montant : Taux annuel de 1 250 € à 3 750 € en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis.
  - Versée mensuellement par neuvième, à partir du mois de novembre.



Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques



- Outils de communications académiques :
  - Site de la DANE :  
<http://dane.ac-lyon.fr>
  - Liste de diffusion des référents numériques :  
[referent-numerique@ac-lyon.fr](mailto:referent-numerique@ac-lyon.fr)
  - Forum « Rézotice » :  
<https://rezotice.ac-lyon.fr/fluxbb/>



- « Lettre de mission » :
  - Les missions sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique.
- Indemnité pour Mission Particulière (IMP) :
  - Montant : Taux annuel de 1 250 € à 3 750 € en fonction de la charge effective de travail et du niveau d'expertise requis.
  - Versée mensuellement par neuvième, à partir du mois de novembre.





1/2 journée de formation  
Référents numériques



# La politique numérique de l'établissement





## Tour de table / Présentation



- Présentation (nom, établissement/discipline ...)
- Quelles missions assurez-vous ? 1,2,3
- Sur laquelle êtes-vous à l'aise ?
- Lettre de mission ? Oui/Non
- Projets numériques en cours ? En vue ?



# Propositions Axes de travail



- mettre en place de l'ENT
- développer les usages de l'ENT
- mettre en place un réseau wifi
- cadrer par une charte numérique
- favoriser la mutualisation par le numérique
- renforcer un dispositif de différenciation (AP...)
- faciliter l'accès aux ressources numériques
- intégrer les usages de tablettes
- améliorer la communication administration /vie scolaire/ enseignants
  - repérer et valoriser les usages numériques
- développer l'utilisation avancée du cahier de textes numérique
  - communiquer via un site web de l'établissement
  - mettre en place une webradio impulsée par le CVL...
- favoriser l'utilisation des matériels interactifs (TBI, TNI, ...)
  - mise en place d'un dispositif d'éducation aux médias
  - améliorer la communication parents-établissements